



Potton en bref

Avril 2013

Décisions :

Recours au vote par correspondance à l'élection de novembre 2013 pour les électeurs non domiciliés.

Désignation du Maire pour représenter la municipalité à l'audience de la Commission des transports du Québec touchant la demande d'abandon de service à Potton par Véolia Transdev. Le Conseil municipal s'oppose à cette demande.

Grange ronde : adoption du cadre de référence du marché public, autorisation d'une demande de subvention de 160 000\$ auprès du Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires et autorisation d'effectuer un appel d'intérêt pour la préparation de plans et devis pour la première phase de la restauration de la grange ronde. Il est à remarquer que la restauration de la grange sera financée par des subventions et des fonds recueillis par le Groupe bénévole municipal de Potton.

Autorisation aux membres du Conseil municipal de solliciter des dons pour la grange ronde.

Adjudication de contrats touchant le balayage des rues et la fourniture annuelle de même que l'épandage de gravier.

Adoption de la grille des taux saisonniers pour les travaux publics selon les prix offerts par les différents entrepreneurs.

Appel d'offres pour le pavage du chemin Owl's Head et la rue Jay View.

Mandat à Corridor appalachien pour la caractérisation des milieux humides.

Gestion des matières résiduelles : adoption du programme d'aide financière au compostage domestique (20\$ l'an); achat conditionnel à l'obtention d'une subvention d'îlots multi-matières à utiliser par la municipalité aux endroits publics.

Adoption du protocole d'implantation de systèmes d'antennes de télécommunication aux fins de négociation avec Bell Mobilité.

Adoption du nouveau règlement de gestion des matières résiduelles incorporant entre autre les nombreux éléments qui entreront en vigueur en juin, période de la mise en œuvre de la nouvelle gestion des matières résiduelles.

Autres informations :

Cette année encore, des composteurs domestiques à prix réduit sont offerts. Il vous est possible de commander la machine à terre de Nova Envirocom (composteur en plastique, noir) au coût de 30 \$ seulement. Pour réserver un composteur, vous devez faire parvenir un chèque ou l'argent comptant à l'Hôtel de ville (2, rue Vale Perkins) en indiquant votre nom, adresse et numéro de téléphone avant le 3 mai 2013. Des séances d'information sur le compostage domestique seront offertes à la mairie le 24 mai en français et le 31 mai en anglais, à compter de 19 heures. Réservations obligatoires.

Une aide financière est désormais offerte pour les résidents permanents qui pratiquent le compostage domestique toute l'année. Pour en bénéficier, veuillez consulter les exigences du programme et remplir le formulaire de demande en visitant le site web de la Municipalité ou en le demandant à la réception de l'Hôtel de ville.

L'écocentre municipal au 5 chemin West Hill a ouvert ses portes ! Vous pouvez y apporter les encombrants, résidus de construction, résidus domestiques dangereux, matériel informatique et des pneus tous les samedis de 8h à 13h à l'exception du 10 août 2013.

La Municipalité désire encourager les citoyens qui possèdent un puits à faire analyser leur eau une fois l'an. Pour ce faire, des trousse d'analyses seront disponibles à l'hôtel de ville au mois de juin (date à confirmer) et seront livrées à un laboratoire de Sherbrooke. Vous devez assumer le coût de l'analyse, mais la livraison sera gratuite. Les informations pertinentes suivront en mai, cependant nous aimerions savoir combien de personnes sont intéressées par ce service afin de commander les trousse. Veuillez communiquer avec Alexandra Leclerc au 450-292-3313, poste 229 ou leclerc.a@potton.ca pour toute information touchant les composteurs, l'aide financière, l'écocentre ou l'analyse d'eau.

Les bacs bleus et bruns, nécessaires à la nouvelle gestion des matières résiduelles qui sera implantée en juin, seront livrés à la mi-mai; toutes les informations nécessaires à la mise en place des changements nécessaires pour nous conformer aux nouvelles exigences gouvernementales vous auront alors été communiquées.

À la demande des responsables de la prévention et conformément à la tendance, l'émission de permis de feu sera très limitée, dès que le nouveau règlement sera adopté (incessamment). Un bulletin d'information contenant tous les renseignements pertinents sera envoyé à tous, le temps venu. Protection de l'environnement et de la qualité de l'air, élimination des dépenses inutiles générées par des feux hors contrôle et réduction des risques d'accident chez nos sapeurs sont certaines des raisons justifiant cette mesure.

Toutes les municipalités de la MRC Memphrémagog desservies par la Sûreté du Québec sont dotées d'un règlement municipal concernant les fausses alarmes. Selon ce règlement, le propriétaire d'un endroit où est déclenchée plus d'une fausse alarme au cours d'une période consécutive de 12 mois est passible d'une amende de 250\$ et plus. Le terme "fausse alarme" désigne une alarme déclenchée inutilement, par défautuosité ou par mauvais fonctionnement. De plus, un signal d'alarme sonore extérieur ne peut être en fonction plus de 15 minutes consécutives, sans quoi le responsable est passible d'une amende minimale de 250\$. Le règlement sur les fausses alarmes a été instauré avec l'approbation des élus municipaux afin de diminuer les appels non fondés qui mobilisent les policiers inutilement, nuisant ainsi aux activités de patrouille des municipalités.

Le marché public est à la recherche d'une personne de confiance pour la vente les samedis matins de 8 :30 à 13 :30 heures. Si vous aimez travailler avec le public, êtes responsable et idéalement bilingue, veuillez signifier votre intérêt par courriel à marchepublicdepotton@gmail.com ou téléphonez à Richard Tétreault au 450-292-3780. Le travail est rémunéré. Des bénévoles sont également recherchés au conseil d'administration.